

REPUBLIQUE FRANÇAISE

00 00 00 00 00 00 00

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

100: 00: 00: 00: 00: 00: 00:

COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ

00 00 00 00 00 00 00

SEANCE DU 1er DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 71
Présents à la séance : 47
Ont participé au vote : 58
Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 2
Date de la convocation : 24 novembre 22

L'an deux mille VINGT DEUX et le PREMIER DECEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.

Objet:

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ASSISTAIENT A LA SEANCE: Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Jean-Pierre VILLELONGUE, Guy CASSOLY, Jean-Luc BLAISE, Anne-Marie CANAL, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Agnès ANCEAU-MORER, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DASILVA, Nathalie CORNET, David MONTAGNE, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Françoise ELLIOTT, Jean MAURY, Olivier GRAVAS, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Christine HIERREZUELO, Pierre SERRA, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN.

ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT :

Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Philippe DORANDEU était représenté par Michel PLANAS,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:

Josette PUJOL a donné procuration à Gérard QUES,
Daniel ASPE a donné procuration à Patrick MARCEL,
Jean-François LABORDE a donné procuration à Jean-Luc BLAISE,
Anne LAUBIES a donné procuration à Guy CASSOLY,
Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Anne-Marie CANAL,
Guy PEIX a donné procuration à Géraldine BOUVIER,
Laurent CHARCOS a donné procuration à Nathalie CORNET
Claire LAMY a donné procuration à Bernard LAMBERT,
Christelle LAPASSET a donné procuration à Jean MAURY,
Thierry BEGUE a donné procuration à Jean-Louis JALLAT,
Raphaël VIGIER a donné procuration à Henri GUITART.

N° d'Ordre : 349-22

ABSENTS EXCUSES:

Sébastien NENS, Patrice ARRO, Yaël DELVIGNE, André ARGILES, Jean CASTEX, Jean-Christophe JANER, André JOSSE, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Alain ESTELA, Nicole BEAUX, Patrick LECROQ, Robert JASSEREAU.

Secrétaire de Séance : Stéphane

GILMANT

Le Président,

RAPPELLE qu'à l'échelle européenne la directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 »,

PRECISE qu'au niveau local, la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

DIT QUE le décret du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) met fin au principe de volontariat et impose aux collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, l'élaboration et la mise en œuvre d'un PLPDMA.

FAIT PART au Conseil que la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe les objectifs nationaux en matière de prévention.

RAPPELLE que dans le cadre de la démarche d'élaboration du PLPDMA, le conseil avait accepté de nommer les membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du PLPDMA.

Après présentation en Commission Consultative, le projet de Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été présentée en Commission Déchets avec notamment :

- L'établissement d'un état des lieux (diagnostic du territoire),
- La définition d'objectifs de réduction des Déchets ménagers et assimilés (DMA),
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (le programme d'actions),
- L'évaluation et le suivi du PLPDMA.

PROPOSE au Conseil d'approuver le projet de PLPDMA

DEMANDE à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, par 56 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

Approuve le projet de Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et Assimilés (PLPDMA), tel que présenté par le Président et annexé à la présente délibération.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 15 décembre 2022. Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

Conflent Canigó Communauté de communes

Plan Local de Prévention des Déchets Conflent Canigó

PLPD 2022-2025



Conflent Canigó



Sommaire

1/ Préambule

3/ Etat des lieux 2/ Quelle Méthode

4/ Les 9 actions de réductions et indicateurs

✓ Communiquer sur le tri et la prévention des déchets

Promouvoir le jardinage au naturel

L'éco-consommation et la réduction du gaspillage alimentaire

✓ Développer l'éco-exemplarité

Réduction des biodéchets

✓ Dynamiser l'action « Stop Pub » Filière de réemploi textile

Recycleries / ressourceries

Prévention et réduction sur les déchets nocifs

5/ Suivi de l'exécution du PLPD 6/ Glossaire

7/ Annexes



1/Préambule

- Le Programme Local de Prévention des Déchets est une déclinaison du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui lui-même, est issu de la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 aout 2015.
- Sydetom66, mais le 31 décembre 2015 a marqué le terme de la contractualisation (et des financements) avec l'ADEME. Les objectifs produisant des déchets sur le territoire. Ce programme constitue une feuille de route pour les années à venir dans la prévention et la gestion des déchets. Il permet de définir les actions à mettre en place pour atteindre des objectifs. La tenue des objectifs sera suivie par des indicateurs définis dans le cadre du programme local de prévention des déchets. Le PLPD était précédemment porté par le Ce programme local est à destination des professionnels, particuliers et collectivités, c'est-à-dire à l'ensemble des personnes en termes de réduction des déchets ont été atteints.
- Pour les déchets ménagers et assimilés (DMA) : la loi définit un objectif de réduction des DMA produits par habitant et par an de 10% à l'horizon 2020 par rapport à 2010. Le Plan d'Occitanie s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution de ce ratio de 13% entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031.
- A ce sujet « le code de l'environnement prévoyait la réduction de 10 % des quantités de DMA produits par habitants entre 2010 et 2020. La date de référence demeure mais l'objectif passe à 15 % de prévention d'ici à 2030 »
- La communauté de communes Conflent Canigó a décidé de mettre en œuvre un PLPD afin de mener une politique de gestion des déchets en cohérence entre la dynamique du service déchet, et l'obligation de sa mise en place,



Château Pams, Route de Ria, 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcanigo.fr/ www.conflentcanigo.fr

Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD): De l'obligation pour les EPCI à compétence collecte de porter un

Obligation reglementaire

Le Décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets ménagers et assimilés, modifie le Code de l'Environnement dans ses articles R 541 41 19 à R 541 41 28, en incluant notamment l'obligation pour les collectivités à compétence collecte de porter un PLPD.

territoriale ou le groupement de collectivités territoriales qui assure la collecte des déchets des ménages. Art. R. 541-41-20.-Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est élaboré par la collectivité

DMA (OMR + collecte sélective + tout venant et ensemble des flux collectés en déchèteries) par rapport à 2010. Objectif 2020 (loi TECV n° 2015 992 du 17 aout 2015 - Transition Energétique pour la Croissance Verte) ightarrow - 10 % de

déchets dangereux, la gestion fine des déchets verts et du BTP, diminuer le stockage des déchets « tout-venant ». gestion des Déchets qui donne la priorité à la réduction du gaspillage alimentaire, le tri à la source des biodéchets par le compostage notamment, l'accompagnement des entreprises et administrations dans la réduction des déchets produits, la réduction de la nocivité des Le Programme Local de Prévention des Déchets est en accord avec les préconisations du Plan Régional de Prévention et

- collectivités par le biais d'appel à projet et notamment sur les sujets suivants : La Région Occitanie soutient les collectivités locales pour mettre en œuvre ces préconisations en aidant financièrement des
- emploi ou la redevance incitative animations des actions collectives basées sur la communication, la sensibilisation et la mutualisation - études stratégiques sur le ré-
- notamment) réalisation de projets locaux portant sur la prévention, l'optimisation de la valorisation des déchets (biodéchets et déchèterie

Soutiens financiers de l'ADEME:

mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets sur le territoire de l'EPCI. En effet, les dossiers de demande de subventions doivent obligatoirement comprendre une copie de la délibération de la collectivité Outre ces obligations règlementaires, il est à noter que l'ADEME conditionne ses soutiens financiers aux collectivités, à la



De l'intérêt pour les EPCI à agir





SYDETOM 66 baisser. Ainsi, chaque tonne évitée représente 195 € d'économies de traitement pour la Il est important de noter que, outre les bénéfices environnementaux, conduire un PLPD est financièrement intéressant pour l'EPCI, qui voit ses tonnages OMR diminuer et en conséquence sa contribution au collectivité en 2022 (sans compter les coûts de collecte induits)

D'après les données de l'ADEME, 1€ investi dans le PLPD, c'est 3€ économisé pour la collectivité





Réduire ses déchets à la source, c'est réduire son impact sur l'environnement, parce que le déchet le moins coûteux, le moins polluant et le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas : • Être vigilants lors de nos achats dans le choix des produits est un bon moyen de réduire la quantité des déchets qui rempliront notre poubelle.

 Une remise en cause de nos comportements de consommateurs (effets de mode, influence de la publicité...) peut être un levier important pour permettre de réduire les déchets à la source.

l'Economie Sociale et Solidaire, avec notamment le réemploi qui fait appel à l'activité des chantiers d'insertion (recycleries/ressourceries) ou des sociétés coopératives (collecte du textile avec le Relais et la Par ailleurs, certaines actions du Programme Local de Prévention des Déchets développent le lien avec fabrication des composteurs avec des ESAT).



2/Quelle méthode

1. L'EPC

délibération, par l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale. La délibération devant être transmise au Préfet de Région ainsi qu'à représentés dans la commission. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés doit être adopté par modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas Président et désigne le service chargé de son secrétariat. Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et ses de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, elle en fixe la composition, nomme son L'article R. 541-41-22 du code de l'Environnement prévoit la création par la collectivité d'une commission consultative d'élaboration et

L'article R. 541-41-23 prévoit que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés comporte notamment :

□Un état des lieux qui

-Recense l'ensemble des acteurs concernés

-Identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits et, si l'information est disponible, les acteurs qui en sont à

-Rappelle, le cas échéant, les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés

-Décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits, le cas échéant selon leur origine, en l'absence de mesures nouvelles

œuvre pour atteindre ces objectifs, avec : 🖺 Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures et les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi à mettre en

et financiers nécessaires -L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent -La description des moyens techniques, humains

-L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre

□La méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme

Communautaire de la Collectivité Le Programme fait l'objet d'un bilan annuel qui est présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi, et au Conseil

Préfet de Région ainsi qu'à l'ADEME Il doit être adopté par délibération, par l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale. La délibération devant être transmise au



Du rôle primordial dans la réussite du Programme, de l'Ambassadeur – ADTP - de la Collectivité :

Par expérience, eu égard aux résultats positifs obtenus sur les anciens programmes, il est à souligner le rôle primordial de l'ADTP dans l'atteinte des objectifs. Il devra effectuer des missions de communication de proximité, d'animation, de formation et de mise en œuvre technique des actions de prévention définies par la collectivité sur son territoire. On estime à environ 2 minutes/habitant le temps moyen nécessaire au développement de la politique de réduction des déchets sur le territoire (sensibilisation et mise en œuvre).

2. Le Sydetom66

La mission du SYDETOM 66, fort de son expérience en la matière avec ses 5 années de Programme, sera à présent de mobiliser les acteurs locaux dans une dynamique exemplaire en faveur de la prévention des déchets, en les accompagnant dans la mise en œuvre d'un PLPD (dont les actions retenues pourront être différentes en fonction des territoires), mais aussi en assurant une cohérence départementale, pour atteindre les objectifs dictés par la loi TECV.

Cet accompagnement du SYDETOM 66 se traduira de plusieurs façons : accompagnement méthodologique et humain.

• Au travers d'une convention, exclusivement aux EPCI qui s'engageront dans la démarche de réduction des déchets, au vu de documents factuels (délibération de l'EPCI relative à la mise en œuvre et à la gouvernance), les EPCI ne s'étant pas engagés dans la nouvelle démarche ne pouvant se prévaloir d'un quelconque soutien de la part du syndicat.

Le SYDETOM 66 continuera toutefois à s'investir directement dans ces programmes au travers de différentes actions :

- Commande groupée pour l'acquisition de composteurs et bio-sceaux, afin de maintenir un prix compétitif
- Mise en œuvre directe des actions dont le financement est soumis à une REP, dont la prévention de la nocivité des déchets (compte tenu du fait que le syndicat a signé tous les contrats avec les éco organismes)
 - Conduite de l'action départementale de collecte du textile
- Schéma départemental de développement des ressourceries/recycleries
 - Mise en œuvre d'une communication départementale durant la SERD

Pour toutes ces actions, sous Maîtrise d'Ouvrage du SYDETOM 66, des fiches comprenant des indicateurs et des objectifs seront élaborées et diffusées aux collectivités qui s'engageront, afin de pouvoir les intégrer dans les programmes locaux territoriaux.



3/Etat des lieux

différents flux de déchets collectés en déchèteries, en points d'apport volontaire, et pour les actions menées. L'année 2021 sera prise comme année de référence: 45 communes et environ 22 000hab, L'état des lieux est un arrêt sur la situation actuelle, c'est-à-dire jusqu'à fin 2021 pour les tonnages des

termes de populations et de nombre de communes Ainsi, les tonnages relevés pour la période 2017-2021 sont pris sur des critères considérés comme fixes, en

apports des professionnels. Voir en annexe nature et quantité. Les DMA seront pris sur la base des tonnages de tous les déchets auxquelles on déduit les Dans cet état des lieux, les déchets ne seront pas séparés par origine mais seront uniquement classés par

Emballages Ménagers recyclables, proposent des solutions individuelles et collectives pour les biodéchets. Le Service Public de Gestion des Déchets collecte les Ordures Ménagères résiduelles et assimilées,

piles, ampoules, néons, cartouche d'encre, bouchon de liège. d'Ameublement, gravats, Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques, Déchets Diffus Spécifiques Les trois déchèteries de CC Conflent Canigó sont accessibles aux particuliers et professionnels et acceptent presque tous les déchets : tout-venant, déchets verts, bois, carton, ferraille, Déchets d'Eléments

délégataires Le traitement des OMR, EMR, Verre et Textile est assuré par le SYDETOM 66 et ses prestataires et



5

4/ Les 9 actions de réductions et indicateurs

4.1/ Communiquer sur le tri et la prévention des déchets

Cette action consiste à communiquer de manière régulière pour sensibiliser la population à l'impact environnemental, social et économique de la prévention (réduction) des déchets.

	THE REAL PROPERTY.	COMMUNIQUER	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T	
Actions locales	Actions à réaliser	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation*	Engagement EPCI	Accompagnement SYDETOM66
Communicinersurla	Evènements Grand public	1/10 000 <mark>hab</mark> à minima	4 animations / an Fête de la nature (sensibilisation es) ramassage; Animation stand recyclerie (obj.: le réemploi) Foire bio (sensibilisation Antigaspi) Fête du Parc à Olette (réduction des déchets + compostage)	Mise à dispo <u>d' un</u> ADTP ACCC
prévention des déchets (ensemble des actions)	Animations scolaires	1/10 000 <mark>ந்த</mark> ூ à mínima	5 animations scolaires ou périscolaire / an Animation Prévention des déchets 2º cycle référentel Sydetom66	Mise à dispa <u>d' un</u> ADTP
	Animations PU	3/an	3 / an Ateliers customisation/reemploi/ recyclage avec prestataire	financements /
	Communication web	Crèaton d'un page prévention sur le site de l'EH-Ci	Liens sie web EPCI/SYDETOM66	Mise à disposition de contenu (rédactionne), chiffres, visuels)
	Communication digitale		Création d'une page Facebook 12 oost /an	Stratégie digitale uéolocalise





4.2/ L'éco-consommation et à la réduction du gaspillage alimentaire

produits alimentaires emballés non consommés. Le gaspillage alimentaire représente un gisement important de déchets avec plus de 29Kg/hab/an au niveau national, dont 7kg/hab/an de

éviter les produits à usage unique. moins générateurs de déchets. Il s'agit de promouvoir le vrac, les produits à la coupe, les éco recharges, les produits peu emballés et Concernant l'éco consommation pauvre en déchets, l'action consistera à inciter les consommateurs à se tourner vers l'achat de produits

29kg/hæb/an	Sensibiliser à l'éco- consommation et à la réduction du gaspillage alimentaire		Actions locales	
Animations Professionnel	Animations GMS	Animation cantine	Actions à réaliser	
Promotion de Octonsiane	1 animation	1 animation gachimètre, / an à réaliser sur un collège du périmètre	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation*	SENSIBILISER
Démarche active en associant un acteur du territoire Fabrication et dotation cabas 6/8 bouteilles en verre (1 par toyer)	I animation/an Animation dans les GMS par <u>l'ADLP</u> de l'EPCI	2 animations sur des cantines / an Mise en place du gachimètre à pain au sein des établissements ou autres actions propres à l'EPCI Aide au financement des tables de tri : 2/an	Engagement EPCI	
A définir selon pertinence de l'action	Formation de L'ADTP si besoin – mise à disposition de la roue DLC	Formation de l'ADTP sur la sensibilisation gachunette	SYDETOM66	



4.3/ Promouvoir le jardinage au naturel

particuliers pour les inciter à utiliser des espèces locales qui génèrent peu de déchets verts, peu consommatrice d'eau et à s'engager vers Avec 45 000 tonnes de déchets verts à traiter tous les ans, cette action consiste à proposer des formations aux collectivités et aux le zéro phyto.

THE REPORT OF THE PARTY OF THE	Accompagnement SYDETOM66 Objectif	Fourniture BVC-compost Inice disposition de la carte des espèces Locales format numérique Diminution significative de Nouvelles plantations Nétants pas pauvres en Déchets et faibles Consommatrices d'eau.
NAGE AU NATUREL	Engagement EPCI	2 animations / an Information et sensibilisation des publics concernés + formation des agents communaux de l'EPCI (60) par prestataire (à définir) Jardinage au naturel + mise à disposition de la carte des espèces locales format papier (Mettre à jour pour le Conflent)
PROMOUVOIR LE JARDINAGE AU NATUREL	Indicateurs quantitatifs et/ou de participation*	1 fois/EPCI/an
经验证证明	Actions à réaliser	Formation/sensibilisation de tous les publics
8/1/8/12/9/12/9/12/9/12/9/12/9/12/9/12/9	Actions locales	Promouvoir le jardinage au naturel et le zéro phyto





4.4/ Développer l'Eco-exemplarité

	1 nouvelle association / an		*Voir détail dans la charte Eco-exemplarité en annexe	(mairies)
Formation de l'ADTP + mise à disposition de la charte d'engagement et des fichiers ecq-exemplarité annexes	Sensibilisation et mise en œuvre par un appui technique 1 nouvelle collectivité adhérente /	100 % des structures en 2020 suivi 1/an	Inciter à la mise en œuvre de l'éco-exemplarité – suivi de l'action*	emplarité ctures ollectivités
Accompagnement SYDETOM66	Engagement EPCI	Indicateurs quantitatifs et/ou de	Actions à réaliser	Actions locales
		DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE	100日 上の日本版	THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NOT THE PERSON NAMED IN COLUMN TWO IS NAM



printemps 2018, le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a fixé des objectifs régionaux de réduction par rapport à 2015 pour : les déchets alimentaires : -50% de biodéchets dans les OMR en 2025 et - 61% en 2031, soit un détournement de 13% des OMR S'appuyant sur la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte et le paquet économie circulaire de l'Union Européenne adopté au en 2023 les déchets verts : - 20% en 2025 et - 25% en 2031.

4.5.1/ Réduction des biodéchets

A partir de 2023 les EPCI en charge des collectes de dechets doivent avoir proposer aux usagers un système de tri à la source du biodéchet. Afin de répondre au PRPGD et a la règlementation, nous devons réaliser des actions importantes,

L'EPCI Conflent Canigó à statué sur la méthode 1, dite minimaliste ou hypothèse basse, pour la mise en place du tri à la source. Pas de Le SYDETOM 66 a lancé en 2019 une étude visant à réaliser un schéma départemental de tri à la source des biodéchets. collecte prévue de par le faible écart que l'on retrouve avec la PGPROX. Voir les différents tableaux ci-dessous,

Données Syderomás de la		Gisement	Gisement mobilicable
CC Conflent Canigó	visé (t/an)	Hypothèse basse	Hypothèse haute
Ménages	1 433	463	524
Non-ménages*	169	403	403
Total	2 124	998	927
Total en kg/hab./an	98,74	40,26	43,09

* non-ménages: commerces, restauration établissement scolaire ou santé, marchés, campings



Gisement des ménages CCCC

Données

CC Conflent-

Canigo

Publié le 19/12/2022 ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

Méthode 2 : performances de retours collecte des EMR sur le d'expériences territoire GIRUS

(kg/hab./an)

caractérisations par habitant

Gisement mobilisable par habitant

24 kg/hab/an

524 t 37%

Méthode 2

Gisement mobilisable total (t) Taux extraction CS hors verre

Gisement mobilisable total (t) Méthode 1 Quantité CS par habitant (kg/hab./an) Gisement potentiel (t) (kg/hab./an) Gisement mobilisable par habitant Gisement mobilisable appartements (t) Gisement mobilisable maisons (t)

Gisement déchets CS (kg/hab./an) issus des Dont quantité de refus de tri par habitant 109 kg/hab/an 13 kg/hab/an

52 kg/hab/an 1 433 t

Sec		
teurs		
	Secteurs	ecteurs

de biodéchets potentiel visé Gisement

> mobilisation Taux de

mobilisable

potentiel Gisement

(t/an)

-
<u> </u>
Se
3
O
그
Q.
æ
- 3
0
3
n-me
ĕ,
3
50
æ
00
8
8
0



12

Publié le 19/12/2022 ID : 066-200049211-20221219-D2022349-DE

4.5.2/ Réduction des biodéchets

		PARTAGE COLLECTIF		
Actions locales	Actions à réaliser	indicateurs quantitatifs et/ou de participation*	Engagement EPCI	Accompagnement SYDETOM66
	Mise en place de composteurs	20 % de foyers équipés en 2020 Point de dépôts dans les 3 déchetteries	Commandes groupées SYDETOM 66 (3000 composteurs + bioseaux) Rajouter des points de dépôts dans les communes éloignées des déchettenes Eouipement de 30% des foyers payillomaires	66 (3000 composteurs +) es communes éloignées des es vers pavillonnaires
Développer le compostage individuel potentiel	Formation guide composteur	100% des ADTP formés	Formation ADTP	Formation assurée par le RCCO
détoumable 120 kg/foyer/an	Edition guide compostage		Diffusian / impression pour les présentoirs des communes + stand	Impression uniquement 1 par composteur Individuel
	Création d'un flyer personnalisé pour promouvoir le compostage individuel	A inclure dans chaque bulletin municipal 1 fois par an	Impression + PAP dans les communes	
	Site web		Suivi des commandes Publications réseaux sociaux	Mise à disposition site www.jefaisducompost.co
	Evenements grand public	1 / 10 000 hab fan	2 animations/an Présence de l'ADTP obligatoire	Prėsence d'un ADTP
	Animation scolaire			Assurée par le SYDETOM
	Campagne de communication	1 par an tous composteurs confondus		100%
	Indicateurs de résultats	Pourcentage de la partie fermentescible de l'OMr	Réglisation de 3 caractérisations OMr/an pendant 3 ans	,



Château Pams, Route de Ria, 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcanigo.fr/ www.conflentcanigo.fr

Publié le 19/12/2022



ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

4.5.3/ Réduction des biodéchets

	des référents sur les sites déjà engagés + nouveaux	scolaires) mettre en place	Développer le compostage collectif (établissements		2022/2025 »	installations composteurs	Voir annexe « Prévision	partagé mettre en place des référents sur les sites		Actions locates	
Suivi terrain	Démarchage de nouveaux site	Réunions sur site	Formation référents sur site	Achat de composteurs de quartier + bioseaux	Suivi terrain	Démarchage de nouveaux	Réunion publique sur site	Formation référents de site	Mise en place de composteurs de quartier	Actions à réaliser	REDUCTION
	1 site/an/EPCI*	AD IP formes	fonctio	Mise en place de référents sur les	1 / 10 000 <u>hab</u> /an	5 sites/an/EPCI*			Mise en place de référents sur les sites déjà en fonctionnement Renouvellement de matériel en	Indicateurs quantitatifs et/ou de	REDUCTION DES BIODECHETS - DEVELOPPER LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL - PARTAGE - COLLECTIF
Tournée sur site par l'ADTP, guide composteur ou prestataire	Référent technique	Organiser et gérer la réunion	Réalisé par l'ADTP ou le chargé de mission	Réalisé par l'ADTP ou le chargé de mission	Tournée sur site par l'ADTP, guide composteur ou prestablie	Référent technique	Organiser et animer la réunion	Réalisé par l'ADTP ou le chargé de mission ou prestataire de suivi des sites	5 à 15 sites/an total de 51 sites en 2025 Réallsé par l'ADTP ou le chargé de mission	Engagement EPCI	E COMPOSTAGE
	,	,	7	1	,	,	1	,	,	Accompagnement SYDETOM66	



LT

Publié le 19/12/2022 ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

réaliser Indicateurs quantitatifs et/ou de Engagement EPCI Accompagnement	u STOP PUB en Mise à disposition Mairies + Stand d'info d'autocollants	e de Tresse, gazettes	résultats Pourcentage de la partie papier 1.1 Réalisation de 3 caractérisations OMIVan pendant 3 ans + de l'OMI + EMI Caractérisation
Actions à réaliser	Développement du STOP PU E	Campagne de communication	Indicateurs de résultats
Actions locales	Promouvoir et développer l'action STOP PUB	Potentiel <u>détournable</u> : 35kg/ <u>hab</u> /an	

4.6/ Dynamiser l'action « Stop Pub »



Château Pams, Route de Ria, 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcanigo.fr/ www.conflentcanigo.fr

4.7/ Filière de réemploi textile

000 tonnes / an soit 12.80Kg /hab/an. Selon le MODECOM 2017, 3.72% des OM traitées sont constituées de textile (textile, linge de maison, chaussures) ce qui représente 6

Le PRGPD Occitanie définit l'objectif de 2025 : 6 kg/hab.an collectés et de 2031: 7 kg/hab.an

				national: 5kg/ <u>hab</u> /an	e par	de réemploi et de valorisation du textile			Action soumise à une
Indicateurs de	Campagne de	Relation et suivi	Autres actions propres à l'EPCI	Edition guide du tri textile	Animation PIJ ou école	Gestion du parc	Suivi des tonnages	Suivi vidage des	Actions à réaliser
Pourcentage du flux textile de l'OMr + EMr	Mise en avant de la seconde main, du réemploi		Augmenter le nombre de colonnes 2/an Faire valider en amont par le Sydetom66	Impression et mise à disposition du guide dans les présentoirs Mairies	Faire une demande par mail Mise en place d'une action de récupération dans 1 école par an	Optimisation des volumes ou des lieux avec concertation des communes		Lien entre communes, CCCC et Sydetom66	Engagement EPCI
Réalisation de 3 caractérisations QMJ/an pendant 3 ans + caractérisation EMJ	2/an (changement de saison hiver/ete)	100%		Mise à disposition du BAT informatique	Lien avec le prestataire LE RELAIS	100% en relation avec l'EPCI	100%	100%	Accompagnement SYDETOM66



Publié le 19/12/2022

ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

57

4.8/ Prévention et réduction sur les déchets nocifs

Dans le cadre des conventionnements avec les différents éco-organismes (Eco-DDS, Corépile, Ecologic, ...), le SYDETOM66 perçoit des soutiens financiers pour communiquer sur ces thématiques à l'échelle et du département.

Accompagnement SYDETOMB6	100%	Création impression sur les EPCI	100%	Sensibilisation sur les déchetterjes des EPCI où toutes les flüères REP sont représentées	100%		,,
Engagement EPCI	Communication à relayer sur le site web + Facebook des EPCl	impression et Diffusion sur les 3 déchettenes. Mise à disposition des administrés			Remise à niveau des supports d'information et matériel de collecte COREPILE dans les 45 connumes Mise en place de présentoirs PAV cartouche encre et toner (23)	Temps agent de reflexion d'emplacement et arganisation des filières Adhésion AMORCE à partir de 2022	Pourcentage du flux REP sur le tout venant 1 par dechettelle par an prestataire : Sabaté-Boutan
Actions à réaliser	Création d'un espace dédié sur : www.sydetom66.com Mise en place de bens vers les sites EPCI	Création guide REP déchetteries	Formation gardiens déchetteries	Animations sur les déchetteries	Relation et suivi des éco-organismes	Réflexion sur les REP à venir : Article de Sparts et loisirs / fouets / Pneus	Indicateurs de résultats
Actions soumises à une REP mutualisée		Promouvoir les filières REP sur les déchetteries : ECODDS, ECOLOGIC, COREPILE, RECYLUM, ECOMOBILLER					



Château Pams, Route de Ria, 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcapigo.fr/ www.conflentcanigo.fr



4.9/Recyclerie/Ressourcerie

(détournement de l'enfouissement, de l'incinération, des déchets des déchèteries, dits tout venant) et favorisant la solidarité et la création Offrir une seconde vie aux objets par don ou réparation constitue un geste de prévention permettant des bénéfices financiers

d'emplois. d'Elne », et « La Recyclerie du Conflent. C'est avec cette dernière que des actions seront menées Le SYDETOM66 a participé a la création de 3 recycleries avec l'appui des EPCI attenantes: « la Recyclerie du Vallespir », « La Recyclerie



5/ Suivi de l'exécution du PLPD

Le Programme fait l'objet d'un bilan annuel qui est présenté à la commission consultative d'élaboration et de suivi, et au Conseil Communautaire de la Collectivité.

Proposition d'actions, indicateurs et objectifs

Action	Indicateur	2022	Indicateur 2022 2023 2024	2025
Réduction des tonnages des DMA	×			L
Réduction en % entre 2015 et 2025	13%			
Chapitre !: Communiquer sur le tri et la prévention des déchets				0.6
Animations grand public	44an	20		
Animations scolaires ou périscolaire	Stan	2		
Animations en déchetterie	2/an	+		
Actions sur le refus de tri	2/an	2		
Communication web	12/an	51		
Chaptue 2: L'éco-consommation et la réduction du gaspillage			District Co.	
almentaire				
Animations cardines	Zhan			
Sensibilisation professionnel	Nan	1		
Animation GMS	Than	ì		
Chaptre 3: Promouvoir le Jardinage au naturel				
Animation public	2lan	2		
Chapitre 4: Développer l'éco-esemplarité	100000000000000000000000000000000000000	1		
Collectivité adhérente ou contrôlée	1/an			
Professionnel adhérent ou contrôlé	1/an			
Association adhérente ou contrôlée	1/an			
Chaptire 5: Réduction des biodéchets	1	1		0
Publication Facebook	Stan	9		
Evenement grand public	27an	+		
Sites de compostage partagé	52 sites			
Distribution de composteurs individuels	35% des foyers avec	300		
Chapitre 6: Dynamiser l'action STOP PUB				
Approvisionnement mairies	2/an	1		
Chapitre 7: Filière réemploi textile				
Augmenter le nombre de colonnes	2/an			
Redéfinir les points de collecte	Van			
Communication web ou papier	2łan		-2	
Chaptre 8: Prévention et reduction de la nookivité des déchets				
Péaotualisation des filères REP	Yan	2		
Chaptre 9: Reogoletie I ressourcerie				



Château Pams, Route de Ria, 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcanigo.fr/ www.conflentcanigo.fr

7



6/ Glossaire

ADEME Agence D	C1 Fréquenc	cz Fréquenc	c6 Fréquenc	CDC Commun	D3E Déchets	DDS Déchets	DMA Déchets	FMR Embalas				K	N N	0 2
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie	Fréquence de Collecte 1 fois par semaine	Fréquence de Collecte 2 fois par semaine	Fréquence de Collecte 6 fois par semaine	Communauté De Communes	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques		Déchets Diffus Spécifiques	Déchets Diffus Spécifiques Déchets Ménagers et Assimilés	Déchets Diffus Spécifiques Déchets Ménagers et Assimilés Emballages Ménagers Recyclables	Déchets Diffus Spécifiques Déchets Ménagers et Assimilés Emballages Ménagers Recyclables Installation de Stockage de Déchets Inertes	Déchets Diffus Spécifiques Déchets Ménagers et Assimilés Emballages Ménagers Recyclables Installation de Stockage de Déchets Inertes Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte	Déchets Diffus Spécifiq Déchets Ménagers et A Emballages Ménagers F Installation de Stockage Loi pour la Transition El Ordures Ménagères	Déchets Diffus Spécifiques Déchets Ménagers et Assir Emballages Ménagers Reco Installation de Stockage de Loi pour la Transition Enery Ordures Ménagères Points d'Apport Volontaire	Déchets Diffus Spécifiques Déchets Ménagers et Assimilés Emballages Ménagers Recyclables Installation de Stockage de Déchets Ir Loi pour la Transition Energétique et l Ordures Ménagères Points d'Apport Volontaire Plan Local de Prévention des Déchets
nnement et de	cte 1 fois par s	cte 2 fois par s	cte 6 fois par s	ommunes		ents Electrique	nents Electrique difiques	nents Electrique cifiques et Assimilés	nents Electrique cifiques et Assimilés ers Recyclables	nents Electrique cifiques et Assimilés ers Recyclables kage de Déche	nents Electrique cifiques et Assimilés ers Recyclables kage de Déche on Energétique	et Assimilés et Assimilés ers Recyclables kage de Déche Shage de Déche	cifiques et Assimilés ers Recyclables kage de Déche on Energétique s	et Assimilés et Assimilés ers Recyclables kage de Déche shage de Déche on Energétique s lontaire
de la Maîtri	rsemaine	r semaine	rsemaine			lues et Elect	lues et Elect	ques et Elect	les	ques et Elect les	les hets inertes	lues et Elect les hets inertes ue et la Croi	les hets inertes	les hets inertes ue et la Croi
se c						roni	roni	ronic	roniq	roniq	roniq	roniq	roniq	roniq

K

7/ Annexe: Tonnages



VERRE **753,93 T**

EMR 995,63 T

50,09 kg/hab 2014

33,11 kg/hab

2014

334,35 kg/hab

2014

34.04 kg/hab

2015

329,69 kg/hab

2015

37,73 kg/hab

2016

325,11 kg/hab

2016

2015

49,82 kg/hab

2016

61,14kg/hab Réf PO 2016

33,55kg/hab

Ref PO 2016

361,13kg/hab

Réf PO 2016

19 984 habts



Chäteau Pams, Route de Ria, 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcanigo.fr/ www.conflentcanigo.fr





7/ Annexe: Tonnages





Evolution des tonnages





MO (III)



ENR









"HERDELL CONTROL STATES OF THE

PERSONAL PROPERTY.

2022

Château Pams. Route de Ria. 66500 PRADES 04 68 05 05 13 www.conflentcanigo.fr

contact@conflentcanigo.fr/



25

ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

7/ Annexe: Tonnages



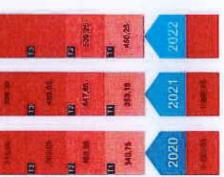


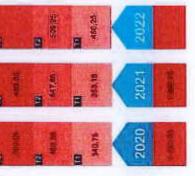
TOUT VENANT

Évolution des tonnages

BOUES BOUES















Château Pams, Route de Ria. 66500 PRADES 04 68 05 05 13 contact@conflentcanigo.fr/

www.conflentcanigo.fr

Publié le 19/12/2022



7/ Annexe: Compostage

ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

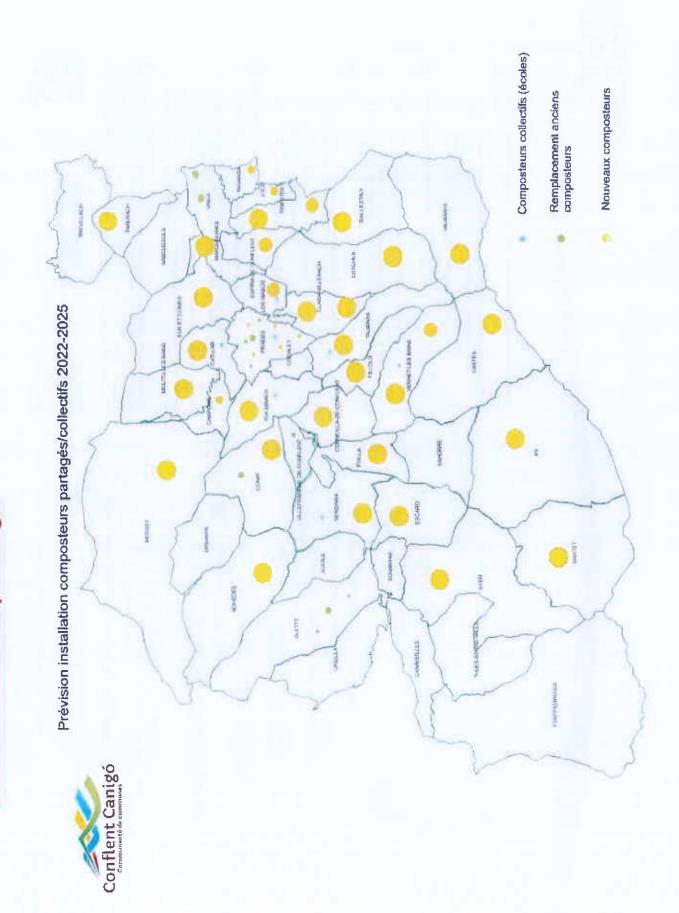
Total	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	Comp
3586	250 (au 01/07/2022)	550	20	256	194	128	438	1650	Composteurs individuels

Composteurs collectifs	tifs	Composteurs partagés	es ⁻
Localisation	Date d'installation	Localisation	Date d'installation
Voée Charles Renouvier - Prades	sept-15	HLM Olette	juil-15
Pensionnat St Joseph - Prades		Jardin du curé - Olette	août-15
SIS - Prades	mai-12	Maison Du parc - Olette	sept-15
Les Thermes - Molito	nov-12	HLM Les Myosotis - Prades	Jull-15
Biocooo - Prades	janv-14	HLM Les Sources - Vinça	jull-15
L'ont	uin-15	Rue St Joan de Porto Rico	mai-18
Vall de Sournia - Sournia	mai-16	Cœur de village cimetière - Vinça	juil-15
	juin-16	Cœur de village Cave - Vinça	
		Jardin de la Sorcière - Villefranche	juil-15
		Cœur de village - Mantet	sept-15
		Cœur de Village - Conat	
		Camping Le petit bonheur - Escaro	avr-12
		Camping Bellevue - Ria Sirach	avr-12
		Camping Lastourg - Serdinya	juin-14
		Camping Del Bosc - Vernet	
		Ecole Hotelière - Vernet	Juin-15
			juil-15
			mars-17
			mai-17





7/ Annexe: Compostage





7/ Annexe: Eco-exemplarité



Charte de la collectivité Eco-exemplaire



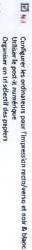
La présente Charte constitue un engagement mutual antre les collectivités et le SYDETOM66. Elle s'inscrit dans les objectifs fades par l'action 3 du Programme Local de Prévention des Déchets : « Développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire » et vise à démontrer l'implication des administrations locales à l'adoption de pratiques éco-responsables. 5 thématiques sont abordées et se décomposent en 4 niveaux d'excellence (N.I. N.II, N.II et N.IV) afin que les collectivités puissent s'engager selon leurs capacités et améliorer par la suite, leur engegement dont l'objectif final est d'atteindre le niveau maximal.

Par la présente charte, le SYDETOMSS s'engage à :

- Instaurer une démarche d'éco-exemplarité suivant un processus d'amélioration continu au sein de ses propres
- d'éco-exemplarité dans la structure. Proposer aux collectivités les outils techniques et de suivi adaptés, permettant de mettre en œuvre la politique
- Sensibiliser et former les agents aux gestes éco-exemplaires et à la prévention des déchets. Communiquer et promouvoir les actions mises en piace sur l'ensemble du territoire.

La collectivité s'engage à mettre en place des moyens techniques pour :

Réduire les déchets de papier dans les administrations :



- 2 2 3 U N H Suivre la consommation de papler Intégrer la signature écologique sur tous ses mails
- Mattre en place un « coin récup' » (cahièrs, classeurs, pochettes...) Compessible des biggis-contes bemailles

Pour alter plus loin

- 200 Utiliser du papier recyclé et/ou labellisé FSC/PEFC Mettre en place une plateforme de dématérialisation
- Objectif: -15% de déchets de papier aprés 4 ans



Réduire la nocivité des déchets dangeroux :

- ₹. Organiser la collecte des ampoules, piles, toners et cartouches Sulvre les quantités de toners produites
- **(1)** Utiliser des produits d'entretiens éco-labellisés en format économique
- Organiser le collecte des matériels électroniques usagés (dons à des recycleries, associations)

Pour aller plus John :

3 H 714 Mettre en place la prise en compte des critères environnementaux dans les marchés pubfics

Bia-Siroch

Réduire les déchets d'emballages et alimentaires :

N: Trier les déchets d'emballages

N: Utiliser de la vaisselle réutilisable (co

Favoriser l'aau du robinet comme eau de boisson

Utiliser de la valsselle réutilisable (carafes, tasses, etc...) au bureau

Imposer l'emploi de valsselle durable lors de réceptions confiées à des traiteurs

Pour after plus loin: 区温泉

N III

Mettre en place un système de compostage et suivre son évolution à la cantine scolaire

Réduire les déchets des services (petite enfance, scolaires, espaces verts,...), si possible

Proposer des solutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines Mettre en place des techniques durables pour la gestion des espaces veris Former ses techniciens espaces verts aux techniques de « jardinage au haturei »

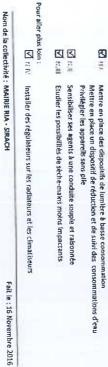












Nom du référent sur l'éco-exemplanté : Nime Patricia SANTANACH







Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le 19/12/2022



ID: 066-200049211-20221219-D2022349-DE

Kg/hab/an |*22000 hab 4,54 2021 Tonnages 73,09 Kg/hab/an 1,84 2020 Tonnages 40,50 Kg/hab/an 2,58 2019 Tonnages 56,76 Kg/hab/an 3,04 2018 Tonnages 67,03 Conflent Collecte textile CDC

7/ Annexe: Textile

CHIFFRES CLEFS: (sources ECO TLC)

Repères Européens:

- 7kg/an/hab collectés en Suisse
- 8.5Kg/an/hab collectées en Allemagne
- 5.5Kg/an/hãb collectés au Benelux

Repères Nationaux (données 2012)

- Estimation des TLC achetés : 9Kg/an/hab
- Objectifs de collecte de la filière à l'horizon 2019 : 5Kg/an/hab
- Part des TLC estimés dans les OMR : 7Kg/an/hab
- Moyenne TLC collectés /an/PAV:5T

7/ Annexe: Stop Pub

The second		and bearing	100	00000	V.MIA.	
W.52.00	1148	EPE	795	1		
12,28%	114	N.E.	100		VILLEFRANCHE DE CONTLEM	
37,72%	835	Site	570	66820	VERNET LES BAINS	
14,29%	35	w	30	65320	VALIMANYA	
28,57%	14	4	10	66500	USEANOVA	
28,28%	99	28	71	66130	TREVILLACH	
45,67%	15	7		65360	THUES ENTRE VALLS	
34,43%	183	63	120	66500	TAURUNYA	
0,00%	20	0	20	66320	HOWEBYLL	
23,45%	281	56	215	66730	SOURNIA	
16,67%	24	4	20	66360	SVANNIUS	
29,00%	125	35	90	66360	SERDINYA	
2,44%	123		120	66360	SAHDARE	
10,05%	189	19	170	66320	RIGARDA	
28,81%	775	510	519	66500	RIA SIRACH	
53,49%	43	13	20	66350	PAS PAS	
27,68%	3183	1283	2302	66500	PRADES	
0,00%	5	o	5	66350	OREILLA	
42,05%	195	82	113	66360	OTETT	
40,59%	101	41	95	66350	KYER	
65,52%	29	19	10	66500	MOHEDES	
\$60,00%	200	100	100	66500	MUSSET	
51,92%	104	2	50	66500	MOUTG LES BAINS	
18,03%	122	22	100	66320	MARQUIXANES	
0,00%	10	0	30	65350	MANTET	
20,32%	379	77	302	66500	LOS MASOS	
41,18%	17	7	10	65360	Siomi	
28,57%	98	28	70	66320	NGCH .	
50,00%	300	150	150	66820	FUILLA	
27,27%	55	15	40	66360	FONTPEDROUSE	
45,86%	133	51	772	66320	FINESTRET	
49,37%	79	39	40	66820	SILLDES	
40,88%	159	63	54	66500	EUS	
38,14%	97	37	60	66320	ESTONER	
39,81%	103	41	57	66320	ESPIRA DE CONFLENT	
35,48%	31	11	20	66360	#SCANO	
38,27%	162	62	100	66820	CORNEILLA DE CONFLENT	
41,18%	IJ	7	ot	66500	CONAT	
47,26%	201	95	106	66500	CODALET	
31,03%	145	45	100	66500	CLARA VILLERACH	
15,25%	472	72	400	66500	CATLLAR	
12,28%	57	7	50	66820	CASTELL	
36,36%	22	20	14	66360	CANAVERLES	9
38,30%	47	18	29	66730	CAMPOUSSY)
53,85%	65	35	DE	66500	CAMPONE	
16,67%	48	11	40	66320	BAILLESTANY	
3,09%	33		30	66320	VARBOTAZORY	
publikh de Bai	BAL		stop pub	Cade Postal	Commune	
Ratio Nib stop	Nib total de	Nb BAL Stop	NB BAL sans	_		

Potentiel en CC Conflent Canigó: 13t avec 30% d'équipement

noyenne 35kg/an/BAL de papie

STOP PUB détourne en

